

LA GAZETTE DE L'ACMN

septembre 2004
Volume 6, Numéro 3

S.A.I. le Prince Napoléon est majeur

* * *

3 octobre : Saint-Leu

**2 décembre 2004
ravivage de la Flamme
par Souvenir napoléonien
et ACMN**

Le carnet

Les activités

de ci, de là :

**Bicentenaire de Georges Sand
La Rhune 2004**

**Aurillac et le Souvenir français
Le 5 mai 2004**

Commenchon - Schérer

Tour de France et Waterloo

Boulogne 2004

Ligny 2004

Romans-sur-Isère :

- Cogne, Pouchelon -

Père Lachaise - Souvenir français

Sempesserre - Lagrange

(Souvenir français)

Le « Franzosengrab »

(Ober-Siebenbrunn)

Bonaparte où es-tu ? (Valence)

Saché : Napoléon et Balzac

Directeur de la publication :
Robert Chénier, Association pour la
conservation des monuments
napoléoniens (ACMN)

administration :

31, rue de la Bourbonnerie

78690 Les Essarts le Roi

Tél. 01 30 41 63 63

Courriel : robert-chenier@wanadoo.fr

**Cotisation de base : 35 euros,
de soutien : 40 euros**



S.A.I. le Prince Napoléon est majeur

depuis le 11 juillet 2004

(Senatus consulte du 17 juillet 1856 :
Article premier.- L'empereur est mineur
jusqu'à l'âge de dix-huit ans accomplis)

« Je soussigné, Louis Jérôme Victor Emmanuel Léopold Marie,
« Prince NAPOLEON BONAPARTE, Chef de la Famille Impériale,
« autorisé par le Senatus Consulte du 7 novembre 1852, le Statut de
« la Famille Impériale du 21 juin 1853 et la Tradition à désigner
« dans certaines hypothèses, notamment par application de
« l'article 4 du Statut, l'héritier dynaste dans la Famille Impériale
« pour succéder à la dignité impériale, je choisis, dans l'ordre de
« l'hérédité et dans le respect du principe de primogéniture, mon
« petit-fils Jean Christophe Albéric Ferdinand NAPOLEON
« BONAPARTE, né le 11 juillet 1986, fils de Charles Marie Jérôme
« Victor NAPOLEON BONAPARTE et de Béatrice Marie Caroline
« Louise Françoise de BOURBON, comme héritier de la dignité et de
« la fonction impériale.

« Me Jean-Marc VARAUT, Avocat à la Cour de Paris, Membre de
« l'Institut, est chargé de faire respecter cette décision s'il y avait
« lieu.

« J'ai pleinement confiance dans les qualités de cœur et d'esprit
« de Jean Christophe pour maintenir les traditions de la Famille
« Impériale, dépôt sacré, qui toutes ont pour fin le service de la
« France ».

« Je prie Dieu de l'assister lorsque le moment sera venu pour lui de
« me succéder et j'invite tous les membres de notre Famille, et en
« particulier mon Epouse chérie et mon fils Jérôme, et avec
« prédilection ceux qui ont bien voulu me conseiller et m'assister
« jusqu'à ce jour, de lui apporter le même soutien sans réserve
« pour le bien de notre Maison et la Gloire de la France »